



COMMUNIQUE DE PRESSE

INTRODUCTION EN BOURSE DE MEETIC SUR EUROLIST BY EURONEXT™ PARIS

Boulogne-Billancourt, le 4 octobre 2005 :

Suite à l'enregistrement par l'Autorité des marchés financiers (AMF) de son document de base, sous le numéro I.05-116 en date du 5 septembre 2005, MEETIC, leader européen de la rencontre en ligne, annonce aujourd'hui que l'AMF a apposé ce lundi 3 octobre 2005 le visa n°05-702 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse de MEETIC sur Eurolist by Euronext™ Paris.

Structure de l'offre

- 570 387 actions existantes, cédées par des actionnaires de MEETIC (soit 4,55% du capital actuel de MEETIC), et 3 417 784 actions nouvelles à émettre (soit 27,27% du capital actuel de MEETIC) sont offertes dans le cadre de l'introduction en bourse ; le nombre d'actions à émettre est susceptible d'être porté à 3 930 451 actions (soit 31,36% du capital actuel de MEETIC) en cas d'exercice en totalité de l'option de surallocation ;
- les actions sont offertes dans le cadre d'une "offre à prix ouvert" principalement destinée aux personnes physiques (l'"**Offre Publique**") et d'un placement principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le "**Placement Global**") ;
- A titre indicatif, le prix par action pourrait se situer entre 19,20 € et 22,30 € ;

Calendrier indicatif de l'opération

4 octobre 2005	Ouverture de l'Offre Publique Ouverture du Placement Global
11 octobre 2005, 17h	Clôture de l'Offre Publique
12 octobre 2005, 13h	Clôture du Placement Global (sauf clôture anticipée)
12 octobre 2005	Fixation du prix des actions Avis de résultat d'Euronext Paris sur l'Offre Publique Communiqué de MEETIC sur le dimensionnement final de l'Offre Publique et du Placement Global et sur le prix des actions
13 octobre 2005	Premières négociations sur Eurolist by Euronext™ Paris
17 octobre 2005	Règlement et livraison des actions

Intermédiaires financiers

Société Générale	Coordinateur Global, Seul Chef de File et Teneur de Livre
JP Morgan Cazenove	Chef de File Associé
Lazard-IXIS	Co-chef de File
Avenir Finance Corporate	Conseil de la Société

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus, constitué du document de base enregistré le 5 septembre 2005 sous le numéro I.05-116 et d'une note d'opération, ayant reçu le visa n°05-702 en date du 3 octobre 2005, sont disponibles sans frais auprès de la société MEETIC, 41-43, rue Paul Bert, 92100 Boulogne-Billancourt, ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur celui de la société (www.meetic-corp.com).

Une notice sera publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 7 octobre 2005.

A propos de MEETIC (www.meetic-corp.com)

MEETIC est devenu le leader européen de la rencontre en ligne en moins de 4 ans d'exploitation commerciale. La société employait au 30 juin 2005 99 personnes dont environ un tiers dédiées aux opérations de contrôle, de surveillance, de modération et du service client. MEETIC a réalisé un chiffre d'affaires de 21,3 M€ en 2004** pour un résultat net de 2,7 M€**.

Le leader européen de la rencontre en ligne

Quatre ans après son lancement commercial, MEETIC a réussi à s'imposer comme le leader européen de la rencontre en ligne avec plus de 13,9 millions de profils enregistrés depuis sa création et la première part d'audience* européenne avec 23,95% en juin 2005 (source Nielsen/NetRatings – Juin 2005). MEETIC est présent dans 13 pays d'Europe et disponible en 9 langues. 18 000 nouveaux profils se sont ajoutés en moyenne chaque jour au cours du premier semestre 2005, porté à 23 700 par jour au cours des mois de juillet et août 2005.

Les clefs du succès : qualité, marketing innovant et maîtrise technologique

MEETIC est devenu un véritable phénomène de société en adoptant une stratégie basée sur le développement et la maîtrise de trois éléments moteurs :

- Une politique qualité prioritaire représentée par le développement d'un site fonctionnel et ergonomique entièrement pensé pour ses utilisateurs, et sécurisé par une équipe de 34 personnes dédiées à la surveillance, au contrôle et à la modération (données 30 juin 2005).
- Un marketing innovant privilégiant le recrutement de nouveaux profils, le développement de nouveaux services et une politique de marque forte.
- Une parfaite maîtrise technologique permettant la gestion d'une base de données d'environ 2 millions de profils actifs en assurant la fluidité des échanges mails, mobiles ou des messages instantanés.

Une stratégie de leadership européen

Poursuivant depuis sa création une stratégie claire de leadership européen, la société s'attache à améliorer en permanence ses services et à garantir le maximum de confort d'utilisation et la sécurité nécessaires à des rencontres en toute sérénité. Pour répondre encore plus précisément aux différentes attentes de ses abonnés en Europe, MEETIC capitalisera sur des fondamentaux exceptionnels tant en termes de base de données et de partenariats commerciaux que d'acquis technologiques pour lancer prochainement de nouvelles offres. La première, ULTEEM, est déjà proposée en exclusivité sur www.ulteem.fr.

Un modèle de croissance forte et rentable

Sur l'année 2004**, MEETIC a enregistré un chiffre d'affaires de 21,3 millions d'euros (+140% par rapport à l'année 2003**) pour un résultat net de 2,7 millions d'euros.

MEETIC confirme au premier semestre 2005 son modèle de croissance avec un chiffre d'affaires en progression de +108% par rapport au premier semestre 2004**, à 18,6 millions d'euros et un résultat net de 2,3 millions d'euros. Le résultat d'exploitation avant amortissement des immobilisations s'établit à 3,9 millions d'euros au premier semestre 2005, représentant un niveau de marge d'exploitation de 21% identique à celui de l'ensemble de l'année 2004**.

A noter : en cas de passage aux normes IFRS, les chiffres d'affaires 2004** et du S1 2005 resteraient inchangés, et les divergences en termes de charges sont d'un montant non significatif.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits ci-dessous avant toute décision d'investissement. Ces facteurs de risques sont développés au chapitre 4 du document de base et au chapitre 2 de la note d'opération relative à l'introduction en bourse de MEETIC.

- Les risques liés aux actions (notamment l'absence de marché préalablement à l'introduction en bourse et l'impact sur le cours de cessions significatives d'actions au-delà de la période de blocage) ;
- Les risques liés à Meetic (notamment le succès des nouveaux services Superlol et Ulteem, le renouvellement des partenariats, la dépendance à la fourniture de services de paiement par carte et la concentration du capital) ;
- Les risques liés au cadre juridique des activités de Meetic (notamment l'application éventuelle de la loi n°89-421 du 23 juin 1989, la réglementation nationale des pays étrangers vers lesquels Meetic dirige ses activités, la protection des données à caractère personnel et la loi sur l'économie numérique et la vente à distance).

Ces risques, ou l'un de ces risques ou d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme négligeables, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de Meetic, ou le cours de ses actions.

Dans le cadre de ses activités de surveillance et de contrôle du site, Meetic a défini et mis en place des procédures de contrôle afin de prévenir ou faire cesser toutes activités pouvant être considérées comme manifestation illicites qui se dérouleraient sur le site Meetic.

* Le calcul de la part d'audience est fait de la manière suivante : (nombre de visiteurs uniques sur le site x temps passé sur le site) / (nombre de visiteurs uniques sous la catégorie "rencontre" x temps passé sur cette sous-catégorie) x 100.

** La société ayant connu des exercices de durée différente depuis sa création, des comptes pro forma sur 12 mois se terminant au 31 décembre de chaque année ont été établis afin de permettre une meilleure comparabilité dans le temps. Les chiffres d'affaires 2004 et 2003 cités dans le présent communiqué sont issus des comptes pro forma 12 mois.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions MEETIC aux Etats-Unis. Les actions MEETIC n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act de 1933") et ne peuvent être vendues aux Etats-Unis qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'un enregistrement auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission ou de bénéficier d'une exemption d'enregistrement. MEETIC n'a pas l'intention de procéder à l'enregistrement des actions MEETIC au titre du Securities Act de 1933, ou de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué est destiné uniquement aux personnes qui (1) sont en dehors du Royaume-Uni, (2) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act (2000) Order 2005 (l'"Ordre") ou (3) sont des personnes visées par l'Article 49(2) (a) à (d) ("high net worth companies", "unincorporated associations",...) de l'Ordre (ces personnes étant ensemble désignées comme les "personnes habilitées"). Ce communiqué est uniquement destiné aux personnes habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne seraient pas habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

ce communiqué sont réservés aux personnes habilitées et ne peuvent être réalisés que par les personnes habilitées.

Les actions ne sont disponibles et ne pourront être offertes ou émises qu'aux personnes habilitées et toute offre, sollicitation ou accord en vue de l'achat des actions existantes ou de la souscription des actions nouvelles ne pourra être réalisé qu'avec des personnes habilitées.

Aucune autre personne ne doit s'en remettre à ce communiqué. La diffusion du présent communiqué ou de tout autre document lié à l'offre doit être réalisée dans le respect des règles précitées.

La distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation de la législation applicable. Ce communiqué ne doit pas être diffusé aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

MEETIC

Sandrine Léonardi
Directeur financier
Tél. : 01 58 17 05 70
investisseurs@meetic-corp.com

NewCap.

Agence de communication financière

Emmanuel Huynh / Pierre Laurent
Tél. : 01 44 71 94 94
infos@newcap.fr
